

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Suisse Catholique
Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS
Suisse Fr. 2.50 6.— 10.— 20.—
Etranger » 5.— 13.50 25.— 50.—
Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir le prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 centimes.
Compte de chaque postal 114 54.
O. L. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ
Rue Saint-Pierre
FRIBOURG
PRIX DES ANNONCES
Canton de Fribourg 20 cent. la ligne
Suisse 25 » ou
Etranger 30 » son
Réclames 60 » espace
M. V. X.

Nouvelles du jour

Débat à la Chambre française sur la politique extérieure.

Hier, la Chambre française a consacré presque toute sa séance à un débat sur la politique extérieure. Un orateur, sans être contredit le moins du monde, a dressé ce programme comme solution de la question d'Orient : « Les Turcs, nos amis ; les chrétiens, nos clients. »

Mais quand les Turcs seront-ils les amis de la France et de ses clients, les chrétiens ? M. André Lefèvre, ex-ministre de la guerre, s'est expliqué sur les causes de sa démission : les efforts que fait l'Allemagne et qui la rendront redoutable, légitimant ainsi la demande du ministre de voir renvoyer l'armée française. La suite de son exposé a été renvoyée à aujourd'hui. M. Lefèvre est un grand pessimiste, et les hommes qui voient clair aperçoivent d'autres choses que lui.

M. Lloyd George a fait, à la Chambre anglaise, un bel éloge de la Société des nations et a relevé les résultats obtenus à Genève, spécialement l'institution de la Cour de justice internationale. Mais il a insisté sur la nécessité de faire cesser la course aux armements et il a fait des vœux pour que les Etats-Unis fissent partie de la Société des nations.

A l'avant-veille de Noël, la trêve de Dieu s'est conclue dans les campagnes de l'arrondissement de Soresina (province de Crémone), où la lutte des paysans contre les propriétaires était vivement menée.

Les pourparlers ont duré quarante jours, entremêlés d'agitations et de suspensions de travail et entravés par des obstacles qui paraissent insurmontables. On a été plusieurs fois, des deux côtés, à Rome. Le ministre de l'Agriculture, M. Micheli, s'est dépensé pour aboutir à une combinaison satisfaisante, respectant les intérêts légitimes de droite et de gauche.

Enfin, le 20 décembre, a été signé à Soresina, entre le représentant de la fédération agricole et de député Miglioli, délégué de l'Union du travail, un modus vivendi pour la période des démarches ultérieures qui doivent amener une solution définitive. On y déclare expressément « la nécessité de la reprise cordiale des bons rapports entre agriculteurs et travailleurs des champs, gage de ce sentiment civil qui devra inspirer la nouvelle organisation agraire dans la province ».

La commission parlementaire nommée par la Chambre belge pour s'enquérir des actes politiques de M. de Broqueville, qui a couvert les barons Coppée dans la vente de charbon aux Allemands, s'est réunie l'autre jour. Elle a décidé de prendre connaissance des pièces du dossier qui ont trait aux déclarations faites par M. de Broqueville ; mais elle a conclu que, l'affaire Coppée étant et devant rester uniquement du ressort du pouvoir judiciaire, la Chambre n'a pas à s'en occuper.

Cette décision est une réponse ferme au procureur libéral Servais, dont le plan était visiblement de vouloir nuire à M. de Broqueville en portant sa politique de guerre devant la Chambre.

Pour la curiosité générale et peut-être pour la justification complète de M. de Broqueville, il eût mieux valu qu'un grand débat public fût ouvert. Il n'est pas encore certain qu'il sera évité.

Nous avons signalé que trois communistes français avaient trouvé la mort en Russie ; selon les premiers renseignements, ils semblaient avoir fait naufrage dans leur voyage de retour. Mais, au dire de M. Moutet, député du Rhône à la Chambre française, ces trois bolchévistes auraient été mis à mort sur l'ordre de Lénine et de Trotsky, et M. Moutet a ajouté que « Lénine n'en est pas à trois morts près ».

Les affirmations de M. Moutet ne sont pas prouvées ; mais elles laissent planer le

doute sur la façon dont les trois communistes français ont succombé.

Le bolchévisme est non seulement antisocial, mais antireligieux ; nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de signaler la persécution qu'il fait endurer à l'Eglise russe. On pourrait croire qu'il agit en cela par instinct de conservation, pour substituer mieux son autorité à celle qui fut si longtemps incontestée dans la sainte Russie, celle qui avait le don de conduire les masses par le respect de Dieu et du tsar, maîtrisant ainsi tous les sentiments anarchiques qui sommeillent dans les âmes russes. Mais, par les faits qui ont été successivement révélés, on ne constate que trop la volonté infernale de Lénine et de Trotsky de supprimer la religion, parce qu'elle prêche autre chose que le culte de la jouissance.

En 1918, le 2 février, un premier décret léniniste rayait du budget de l'Etat les versements prévus pour l'entretien des édifices sacrés et abolissait toutes les allocations dont bénéficiait le clergé. Dès le 15 février, le gouvernement rouge prononçait la séparation de l'Eglise et de l'Etat, dans des conditions qui devaient signifier la mort de l'Eglise : transfert de tous les biens ecclésiastiques à la communauté du peuple ; défense d'utiliser les locaux pour le culte sans autorisation gouvernementale, qui fut toujours refusée ; interdiction aux ministres de la religion de l'enseigner dans les écoles ; remplacement des images saintes sur les édifices publics par des inscriptions où l'on peut lire : « La religion est l'opium du peuple ».

Le clergé fut bientôt partout odieusement traité. On obligea des prêtres de soixante ans à assainir des fosses d'ordures, à creuser des tranchées pour les exécutions. L'évêque Hermogène, de Tobolsk, fut noyé après deux mois de baigne. Andronique, évêque de Perm, fut promené dans la ville, le visage lacéré, les yeux crevés, avant d'être mis à mort. Le cadavre de Grégoire, archevêque d'Ekaterinenbourg, fut livré aux Chinois, qui le hachèrent en morceaux. Les bourreaux du prêtre Dmitrievsky lui amputèrent le nez, puis les oreilles, avant de lui trancher la tête. Le religieux Valinovsky fut battu de verges jusqu'à ce qu'il expirât. Le pope Poloulovsky fut crucifié. Au Père Nikitzky, on fit prononcer les paroles par lesquelles un prêtre se communique, et, au lieu d'hostie, on lui envoya une balle dans la bouche.

Ici et là, les autels furent souillés ; on mit des cigarettes à la bouche des saints personnages des grands tableaux d'église qu'on ne pouvait pas enlever, ou on les cribla de balles ; on remplit les tabernacles de déjections ; on habilla des femmes en habits sacerdotaux pour leur faire danser des pas obscènes ; dans une chapelle, on conduisit une jument pour célébrer son mariage avec un pope, et, pour terminer la parodie, le pope fut mis en pièces par les garçons de la noce. Dans la bourgade de Medvetka, sur la Viatka, on obligea dix vieux prêtres prisonniers à danser, et, après quelque temps d'exercices de cirque, sous prétexte qu'ils avaient chaud et soif, on les précipita dans la rivière, où on les vit se débattre quelques instants puis être emportés par les flots.

Toute cette sinistre barbarie qui s'attaque au clergé russe et qui s'étale en horribles sacrilèges montre que les exécuteurs du programme de Lénine et Trotsky traduisent à leur façon le mot d'ordre de déchristianiser le peuple. C'est la haine de la religion poussée jusqu'au satanisme.

NOUVELLES DIVERSES

M. Deschanel a posé sa candidature pour les élections au Sénat du 9 janvier dans le département d'Eure-et-Loire.

— Le général Zeligovsky, qui occupe Vilna, a ordonné une mobilisation générale.

Noël

Et tout homme verra le salut envoyé de Dieu.

Par le fait de l'Incarnation, la chair devient l'organe immédiat de Dieu, la forme de son apparition personnelle en ce monde, l'instrument de ses plus beaux ouvrages, le canal de ses meilleures grâces, le gage du dernier transport où le pousse son amour pour l'humanité, la victime de son sacrifice et le foyer de la gloire que lui rend sa chère création. Quel honneur ! Quel emploi ! Quel destin ! Mais aussi et d'abord quelle relation et quelle union avec nous, créés à l'image de Dieu ! Comme elle apparaît profonde et réclamant notre admiration et notre adoration, cette réalisation du Verbe qui s'est fait chair, et qui a habité parmi nous ! Pourra-t-on prétendre que, entre Dieu, qui est esprit et pur esprit, et entre la chair visible à nos sens, il n'y a ni relation, ni rapprochement possible ? Non seulement Dieu connaît la matière : elle a son nom, son rang, son but dans cette intelligence divine, où tout est, vit, dit saint Jean, même ce qui n'a pas la vie en soi ; mais encore il l'aime et d'un tel amour, que, en ce jour de sa naissance, il l'épouse, non pour elle-même évidemment, mais pour l'homme, dans la nature de qui elle entre. Et le voit, ce Sauveur, se montrant à nous, pour nous attirer et nous amener à la compréhension des choses invisibles ; nous révéler la possibilité d'une familiarité sublime entre la créature et le Créateur, en posant la doctrine, en apportant la grâce et en instituant la forme en y invitant tout le genre humain. Un des buts principaux de l'Incarnation est donc de nous appeler tous auprès de la crèche de Jésus-Enfant, en face de la simplicité et de la naïveté d'un mystère où un Dieu a voulu se faire la faiblesse même, pour se mettre à la portée de tous les humbles et de tous les petits.

Ce sont les pauvres qu'il appelle les premiers à Lui, afin que, et voyant son dévouement complet, ils ne puissent jamais regretter le leur, qui les rend semblables à Lui. Personne n'a voulu le recevoir ; pas une porte richement éclairée ne s'est ouverte pour accueillir la Vierge qui va devenir Mère. Une grotte, une étable, dans la nuit étoilée ; voilà le seul refuge offert à Jésus. Les hommes l'ont refusé ; ce sont les animaux qui le reçoivent et, inconsciemment, sont les spectateurs d'un mystère d'amour réservé à l'humanité. Pauvre enfant ! Il n'a point de berceau ; à peine de quoi se couvrir ; la paille sera son premier lit. Quel tableau de misère, où la Vierge et Joseph ne sont eux-mêmes que d'humbles pèlerins ! Qui croira en ce Dieu, descendu aussi bas, s'il ne voit dans l'étable la lueur divine, qui, au-dessus des choses perçues par les sens, flotte dans la nuit claire et bleue d'Orient, comme un rayon posé sur les saints personnages ? Lorsque l'aube se lèvera sur Bethléem endormie, ce seront les bergers quittant leurs troupeaux, et croyant à l'annonce des anges, qui viendront et trouveront le Messie attendu et l'adoreront dans la simplicité de leur cœur.

Après les déshérités de la terre, viendra la splendeur des Magies et la beauté de leurs trésors. Il fallait qu'il y eût près de Jésus toutes les classes et toutes les notions, toutes les ignorances et tous les savoirs. Il fallait que les fronts couronnés s'inclinaient, de même que s'agenouillaient les bergers, et à ceux-là qui lui faisaient des dons magnifiques, Jésus Enfant avait d'avance dédié cette parole : « Bienheureux les pauvres en esprit, parce que le royaume des Cieux leur appartient. » Pauvres en esprit, c'est-à-dire détachés des biens de ce monde ; mais riches de vertu, sachant user de leurs biens dans l'ordre de la Providence, qui est de donner à ceux qui n'ont pas.

Une grande loi morale et divine s'est gravée au pied de la crèche, pendant que Jésus y naissait ; une loi de fraternité et de justice et qui se révèle à la conscience de tout être, comme son devoir suprême. Dieu a mis un cœur dans la poitrine des hommes, dans ce cœur, le sens du juste et du bon, et il compte que ce cœur, touché par sa misère à Lui, se pourra la regarder sans s'employer à soulager celle des petits et des pauvres. Jésus se cache sous les apparences de la misère, et le malheureux qui passe, l'enfant qui crie de faim et de froid, n'est que le substitut et représentant de Celui qui a dit : « Tout ce que vous ferez au dernier de ceux-là, c'est à moi-même que vous le ferez. »

La magnifique promesse ! Mais elle ne comporte pas seulement la récompense d'un acte bon et digne, d'un acte de pitié et de bienfaisance. Elle demande un sentiment de compassion et d'attachement pour le pauvre ; elle réclame une élévation de l'être vers Celui qui est principe et motif de tout amour et qui fait monter les actes humains jusqu'aux divines régions de la miséricorde, car la charité est la vertu totale : c'est par elle et en elle que Jésus descend sur la terre, afin de nous conduire, par ses voies de l'amour miséricordieux, à l'éternelle vie, au salut, qu'il nous a mérité en ce jour.

HENRI FAZY

Genève, 23 décembre.

Genève est en deuil. L'homme d'Etat qui incarnait la vieille République, qui l'a servie si longtemps de toute son intelligence, de tout son cœur, de tout son dévouement, qui l'a honorée de son talent et de ses vertus privées et civiques, Henri Fazy est décédé mercredi soir, à 8 heures.

A six heures encore, nous lui avions rendu visite. Il avait perdu connaissance et était entré dans le coma. Sa belle tête si fine et si expressive, avec ses cheveux bouclés et sa barbe de fleur, sur lesquels les années avaient néigé, reposait sur l'oreiller de douleur. Au cours de ces six semaines de maladie, il a cruellement souffert. Sa vie durant, il a eu pour compagne fidèle la souffrance physique qu'il avait pour ainsi dire épousée ; mais il a montré, selon la forte parole de Bossuet, « une âme maîtresse du corps qu'elle animait ».

Quel bel et noble exemple de labeur intellectuel, de probité historique, de patriotisme fervent et de civisme désintéressé que celui donné par ce magistrat démocratique pendant les soixante-dix-huit années de sa féconde existence !

Issu d'une honorable famille de la bourgeoisie, descendant des réfugiés de l'édit de Nantes, Henri Fazy a eu le bonheur d'être élevé par une mère d'origine anglaise, qui alliait à une rare distinction d'esprit toutes les qualités du cœur. Elle marqua la personnalité de ses enfants de sa forte empreinte.

Le futur conseiller d'Etat a eu pour parrain le général Dufour, qui prit en affection son fils, et contribua, par ses préceptes autant que par ses exemples, à former son caractère. Il lui disait, disait-il, la clarté des idées et sa façon correcte de s'exprimer.

Apparent également avec James Fazy, dont, à peine sorti de l'adolescence, il épousa la cause avec passion, il entra dans la formation politique encore frais émoulu des études. Il s'initia à la science du droit à l'Académie, mais n'exerça jamais la profession d'avocat.

M. Henri Fazy n'avait que vingt-deux ans lorsque la Révolution du 22 août 1864 éclata. Le parti radical, éloigné du pouvoir depuis plusieurs années, tenta de le reconquérir au moyen d'un coup de force. Aux côtés des Fontanel, des Duchosal, etc., le jeune Henri Fazy se fit remarquer par son ardeur belliqueuse. Il échappa aux poursuites de la police, grâce à la souplesse et à la vélocité de ses jambes, tandis que les autres initiateurs du mouvement avorté furent conduits en prison.

Ce fut peu d'années après que le défunt fut terrassé par un mal implacable qui lui enleva presque la faculté de marcher. L'amour de l'étude le sauva du désespoir. Il consacra ses loisirs forcés à des recherches historiques qu'il condensa ultérieurement dans des ouvrages qui lui valurent l'estime de tous ceux qui prirent la connaissance du passé de leur pays. En 1868 déjà, il fut élu comme député au Grand Conseil et, en 1870, il franchit les portes du Conseil d'Etat, porté sur la liste radicale.

Souvent, nous eûmes l'occasion de l'entendre raconter ses souvenirs sur cette époque tourmentée. James Fazy, qui avait imprimé le sceau de son génie sur la Genève du XIX^{ème} siècle et qui suivit une politique bienveillante à l'égard des catholiques, fut remplacé à la tête du parti radical par Carteret, qui s'était juré d'extirper le catholicisme du sol du canton. Il présidait alors l'Exécutif. Les séances du Conseil d'Etat comme celles du corps législatif étaient presque entièrement consacrées à des discussions byzantines et à des disputes théologiques. Henri Fazy, qui professait des idées libérales, essayait de défendre son point de vue, mais sa résistance ne faisait qu'exacerber le tyranneau. Au bout de trois ans, il se retira du gouvernement et de la politique active et retourna à ses chères études, qu'il mena parallèlement avec l'enseignement de l'histoire.

Cette éclipse dura jusqu'en 1896, où il entra au Conseil national. L'année suivante, il fut élu conseiller d'Etat et prit la direction du Département des finances et contributions. La question confessionnelle qui faussait toute la politique cantonale le préoccupait vivement. Il ne voyait d'issue à l'impasse où le pays s'était fourvoyé que dans la séparation des Eglises et de l'Etat. En 1889, une première tentative avorta, et le peuple, à une écrasante majorité, se prononça pour le maintien de l'union. En 1907, il fut plus heureux. Le fruit était mûr et il tomba de l'arbre. Dans la courte et violente campagne qui précéda le vote libérateur du 30 juin 1907, M. H. Fazy fut notre chef et notre guide. Initiateur et auteur principal de la loi, il restera dans l'histoire l'homme qui a sup-

primé le budget des cultes, qui a tranché le nœud gordien et qui a aiguillé notre démocratie vers de nouvelles destinées.

Les chefs radicaux moururent les uns après les autres : après Carteret, Gavard ; après Gavard, Favon, Vincent, Moriaud, etc. M. H. Fazy prit la barre et, jusqu'à sa mort, son autorité demeura incontestée. Il avait en quelque sorte épousé la politique, ne pensait qu'à elle, n'agissait que par son ressort. Son infirmité physique lui laissait le temps de réfléchir, de peser et de mûrir ses décisions. Sur le terrain parlementaire, c'était un tacticien remarquable, doué d'un sens psychologique affiné, sachant se servir des hommes et les plier à ses secrets desseins.

Huguenot au sens historique du mot, il professait une aversion profonde pour Calvin, dont il connaissait à fond l'histoire. Nul plus que lui n'a fouillé davantage les arcanes du XVI^{ème} siècle, et, après les deux Galiffe, il stigmatisait le Réformateur et ses cruelles méthodes de gouvernement.

D'abord adepte du matérialisme, l'étude, la méditation, l'expérience de la vie l'avaient converti au spiritualisme. Nous l'entendîmes un jour donner cette réplique à Hyacinthe Loysen, qui laissait échapper cet aveu : « Voyez, disait le pauvre égaré, combien la vie est bizarre. Je suis sorti du catholicisme romain pour fonder une nouvelle religion. Aujourd'hui, je me demande parfois si je crois en Dieu. »

— Eh ! bien, répliqua M. Fazy, je fais le même voyage que vous, mais en sens contraire. Dans ma jeunesse, je faisais volontiers profession de rationalisme et de positivisme ; maintenant je lis l'Evangile et je crois en Dieu comme ma mère y croyait. »

Celui qui n'aurait connu du regrette défunt que son existence extérieure et son activité politique n'aurait entrevu qu'un des côtés de cette riche et noble personnalité.

Que de qualités et de vertus en cet homme ! Politesse exquise, courtoisie raffinée, indulgence, bonté, simplicité de manières et de goûts, droiture de conscience, c'était une joie et un bonheur que de pénétrer dans son intimité. A le fréquenter, on se sentait devenir meilleur.

Il savait tant de choses ! Il contait si bien et avec tant de savoir l'anecdote ! Il était si vivant et si captivant quand il égrenait ses souvenirs ! C'était un causeur merveilleux.

Lors d'un débat récent au Grand Conseil, répondant à celui qui a l'honneur de tracer ces lignes hâtives, il dit ces simples paroles : « Mon ambition n'est pas de laisser la mémoire d'un grand financier ni d'un homme d'Etat génial. J'ai fait ce que j'ai pu pour ma patrie. A ma mort, je ne veux ni sépulture officielle, ni fleurs, ni discours. Ce que j'ambitionne seulement, c'est que, sur le passage de mon cerveau, la population de Genève prononce ces simples mots : « Voilà un brave homme et un bon citoyen qui s'en va... »

M. Henri Fazy était un modeste. Ses concitoyens le pleureront comme un père et la postérité reconnaissante gardera pieusement sa mémoire.

Il a beaucoup souffert, beaucoup peiné ; il a aimé la justice, cherché la vérité et pratiqué la charité : Que le Bon Dieu ait son âme en sa divine miséricorde. G.

Genève, le 23 décembre. Les obsèques de M. Fazy ont été fixées à dimanche 26 décembre, à 14 h. 30. L'inhumation aura lieu au cimetière de Plainpalais, où des discours seront prononcés.

Le Conseil d'Etat a ordonné la mise sur pied de la 3^{ème} compagnie du bataillon 10 d'élite et des musiques militaires d'élite et de landwehr.

Nouvelles religieuses

Pour la béatification du cardinal Bellarmin L'action que veut le Pape

Jéudi, à l'occasion de la lecture, devant le Saint-Père, du décret reconnaissant l'héroïcité des vertus du cardinal Bellarmin, le Pape, en réponse à l'adresse du général de la Compagnie de Jésus, affirmant que la Providence a voulu réserver à Benoît XV le sort de rappeler la grande figure de Bellarmin pour susciter, à l'époque actuelle, de nombreux imitateurs du vaillant défenseur de la foi, a félicité la Compagnie de Jésus de l'augmentation des rangs de ses héros. Il a illustré l'apostolat et l'enseignement du cardinal Bellarmin en soulignant les raisons pour lesquelles dans ces temps-là l'imitation de sa vertu s'impose.

Et il a déclaré textuellement : « Nous sommes à un tournant où débordent toujours davantage les doctrines fausses et les attaques dirigées surtout contre Jésus. D'où la nécessité de promouvoir l'action catholique, d'avoir aussi une phalange de propagandistes, d'opposer école à école, journaux et revues à journaux et revues, conférences à conférences. Le cardinal Bellarmin est par sa doctrine et sa piété

un modèle très opportun des propagandistes catholiques ; car, s'il faut qu'il ait des propagandistes, personne n'a le droit de l'être, s'il n'est pas fourni de la science correspondante à sa mission.

Le cardinal Mercier à Milan

Joué est arrivé à Milan, de Rome, le cardinal Mercier, archevêque de Malines, expressément pour faire visite au cardinal Ferrari et lui apporter la bénédiction du Saint-Père. La rencontre entre les deux princes de l'Eglise a été émue.

Le cardinal Mercier a été ensuite au siège de la future université catholique, où il a été reçu par les représentants des associations catholiques et des étudiants, et par le Père Gemelli, qui est chargé de mettre en œuvre le projet. Le cardinal Mercier a promis sa présence à l'inauguration de l'université, qui aura lieu en novembre 1921. Jeudi après midi, le cardinal Mercier est parti pour Turin.

L'hommage de l'Abyssinie au Pape

Joué matin, le R. P. Gonzalez de Salviac, vicaire général du vicariat apostolique des Gallas (Abyssinie), accompagné du R. Père Théodore de Bonaterra, qui vient d'Abyssinie, sera reçu solennellement par le Souverain Pontife, auquel il remettra les lettres et présents de l'impératrice et du régent d'Abyssinie et du gouverneur du Harrar.

ÉTRANGER

Le sort de la Syrie et de la Palestine

Paris, 23 décembre.

(Havas.) — M. Georges Leygues, président du conseil, et lord Hardinge, ambassadeur de Grande-Bretagne, ont signé la convention franco-anglaise qui règle notamment les frontières de la Syrie et de la Palestine, le régime des chemins de fer et le régime des eaux dans la région limitrophe entre les deux territoires.

Les victimes de l'attentat de Bucarest

Paris, 23 décembre.

(Havas.) — Selon une dépêche de Bucarest au Journal, deux des victimes de la bombe qui fit explosion au Sénat roumain le 8 décembre, M. Creceanu, ministre de la justice, et M. Ghisghui, ont succombé à leurs blessures. Le gouvernement leur a fait des funérailles nationales.

Le général Wrangel à Toulon

Toulon, 23 décembre.

(Havas.) — Le cuirassé Provence, ancien vaisseau-amiral de l'escadre de la Méditerranée occidentale, portant la famille du général Wrangel, est arrivé jeudi matin.

L'état de l'ex-impératrice d'Allemagne

Amsterdam, 23 décembre.

(Wolff.) — On mande de Doorn à propos de l'état de santé de l'ex-impératrice allemande : Par suite d'une faiblesse du cœur croissante, la circulation du sang se fait mal. Les nuits sont en partie très agitées. A part cela, l'état de santé de l'ex-impératrice reste invariable.

La rencontre des trois premiers ministres

Londres, 23 décembre.

L'Agence Reuter dément la nouvelle suivant laquelle M. Lloyd George se rencontrerait avec MM. Giolitti et Leygues à Nice ou à Cannes vers la fin décembre. M. Lloyd George ne quittera pas l'Angleterre avant d'avoir réglé la question du chômage. Toutefois, il est possible qu'il rencontrera M. Leygues à Paris.

Monténégrins et Serbes

Neuilly-sur-Seine, 23 décembre.

Du Bureau monténégrin : D'après les nouvelles provenant de Belgrade, le gouvernement serbe aurait décidé d'offrir au roi du Monténégro un appanage annuel de 300.000 dinars pour qu'il renonce à ses droits à la couronne de Monténégro. La couronne de Monténégro est la propriété exclusive du peuple monténégrin, le roi en est seulement le titulaire. C'est pourquoi le gouvernement

monténégrin est autorisé à déclarer même au nom de Sa Majesté le Roi que toute proposition éventuelle dans ce sens sera repoussée avec la plus grande indignation.

La résistance de d'Annunzio

Milan, 23 décembre.

L'envoyé spécial du Corriere della Sera télégraphie de Trieste : La Régence du Quarnero a proclamé, à partir de mercredi, à minuit, aussitôt l'ordonnance signée, l'état de guerre sur tout le territoire terrestre et insulaire. Par ordre du commandement, la ville de Fiume est aujourd'hui considérée comme une place forte en état de guerre. Les délits d'espionnage seront sévèrement punis. Seront, en outre, considérés comme ennemis tous ceux qui, par des paroles ou par des actes, se seront déclarés hostiles à la cause de Fiume.

Milan, 23 décembre.

Une information de Zara au Corriere della Sera annonce que, hier, dans l'après-midi, les 120 volontaires arrivés de Fiume à bord du torpilleur 63 ont débarqué au nord de la ville et sont entrés ensuite à Zara. La population leur a fait un enthousiaste accueil. Les autorités n'ont pas pu opposer de résistance. Les volontaires ont librement circulé dans la ville et se sont rendus à la caserne du bataillon du Quarnero, où ils ont établi leur quartier.

Milan, 23 décembre.

Le Secolo croit que la Régence du Quarnero dispose d'environ 5000 hommes. L'armée de d'Annunzio manque d'officiers supérieurs et ceux qui se trouvent à Fiume sont exclus du commandement effectif. Les officiers qui se trouvent à Fiume sont des majors et des capitaines qui ont fait la guerre et qui sont décorés pour leurs actes de valeur. L'artillerie lourde est composée d'un important matériel saisi à bord du navire Persia. Le personnel technique est par contre réduit et insuffisant. Les forces de d'Annunzio disposent d'un grand nombre de mitrailleuses et de quatre détachements d'auto-camions. Les forces navales de la Régence du Quarnero se composent des navires Bronzetti, Espero Nullo, Bertani et Cortellazzo, de deux torpilleurs, de huit sous-marins et de cinq navires de transport. Les forces régulières du gouvernement italien sont composées d'« alpini », de gendarmes organisés en bataillon et de gardes royales. Le blocus est assuré par l'escadre de Pola. La situation disciplinaire à bord des navires est de nouveau excellente en raison de l'impression produite dans les équipages par la défection des navires Bronzetti et Espero.

Dans le port de Gênes

Gênes, 23 décembre.

Dans le port de Gênes, l'agitation du personnel continue. Mercredi, 40 navires, ancrés dans le port, ont été dans l'impossibilité d'effectuer leurs opérations de déchargement et de chargement. Les négociations sont laborieuses. On espère cependant que le conflit prendra fin bientôt.

La dictature du prolétariat

Berne, 23 décembre.

(Bureau ukrainien.) — Le gouvernement des Soviets a publié un nouveau règlement concernant les grèves des ouvriers. Les grèves sont en général interdites. Les grévistes seront sévèrement punis et notamment on leur refusera les « payoks », c'est-à-dire la ration alimentaire et ils seront internés dans des camps de concentration.

Un insurgé contre les Soviets

Berne, 23 décembre.

(Bureau ukrainien.) — Contrairement aux communications radiographiques de Moscou sur la défaite et l'engagement de Machno, la Pravda de Pétersbourg communique que son activité s'étend maintenant aussi sur les villes. Dans beaucoup de villes du gouvernement de Kharkof, ses partisans organisent des grèves et exercent une terreur sans égard contre les communistes. Les volontaires de Machno ont de nouveau apparu dans les gouvernements de Poltava et d'Ekaterinoslav.

Confédération

L'impôt à Bâle

Le Grand Conseil de Bâle discute une loi fiscale, qui prévoit notamment la publicité du registre de l'impôt, avec les noms et la cote des contribuables.

Le Grand Conseil a admis un minimum d'existence, franc d'impôt, qui s'élève à 2,000 francs pour les célibataires et à 3,500 francs pour les mariés. Le maximum de l'impôt sur le revenu a été fixé à 14 %. Des suppléments d'impôt sont prévus pour les célibataires.

Les taxes postales

Le Conseil fédéral a décidé de porter, à partir du 1^{er} janvier, de 30 à 60 centimes la taxe minimum des lettres, mandats postaux et mandats d'engagement, et de 50 à 80 centimes la taxe express pour les paquets.

Le recensement

Le canton d'Appenzel-Intérieur compte 14,461 habitants ; il en avait 14,608 il y a dix ans. Le nombre des catholiques est de 13,675 ; les étrangers, qui étaient 464 en 1910, ne sont plus que 344.

Intransigeance radicale au Tessin

On nous écrit de Lugano, le 23 : La décision du Comité libéral-radical cantonal de descendre dans la lice, pour le prochain renouvellement du Conseil d'Etat, avec une liste complète de 7 membres, au lieu d'entreprendre des démarches pour un accord entre les partis qui éviterait au pays une lutte aussi préjudiciable à ses intérêts qu'inutile au point de vue politique lui-même, prouve que le courant intransigeant a toujours le dessus au sein du parti et que la fameuse « collaboration » n'est au fond qu'un leurre.

Le Comité cantonal conservateur se réunira lundi, 27 décembre, pour arrêter son attitude. On adoptera probablement une candidature au Conseil des Etats, pour la journée du 9 janvier ; dans ce cas, ce serait encore M. Cattori. Chez les adversaires, on n'est pas encore fixé sur le nom du successeur de M. Bossi. On parle du conseiller national Borella ; mais les Bellinzonais insistent sur la candidature du conseiller national Bolla.

La vie économique

La baisse des cuirs

On avait annoncé une baisse d'un franc par kilo sur le cuir. L'Union suisse des négociants en cuir communique que le cuir avec déchets descend d'un franc, mais que le cuir de premier choix ne baisse que de 30 à 40 centimes.

Le comptoir d'échantillons de Lausanne

Le premier comptoir suisse d'échantillons qui s'est tenu à Lausanne boucle ses comptes par un solde actif de 10,774 fr., sur un total de recettes de 465,528 fr. Il y a eu 576 exposants, environ 300,000 visiteurs et pour plus de quinze millions d'affaires traitées.

Bourse suisse du commerce

Bourse calme cette semaine. On y a offert des graines, de l'orge, de l'avoine et des produits meuniers, des tourteaux, ainsi que de la paille, livrable au 10 tonnes, à 8 fr., franco à Bâle.

Les provisions, sur le marché des combustibles, semblent être au complet ; la demande n'est pas très forte. Des affaires ont été conclues dans les tourbes, les briquettes, les huiles à brûler.

Dans les denrées coloniales, il y a une légère reprise, à l'approche des fêtes. Baisse générale dans les savons de Marseille, les huiles comestibles et les fruits à cosse.

De l'étranger, on demande des pâtes alimentaires, du riz, des huiles et des graisses. La baisse sur le sucre se fait sentir.

Dans les produits industriels, peu d'acti-

vis, de nombreuses industries étant à la veille de restreindre leur production à la suite des difficultés d'exportation dues au change.

La dernière semaine de l'année, la Bourse n'aura lieu que mardi, 28 décembre, entre 3 et 4 heures après midi.

TRIBUNAUX

Un procès à propos de sucre où il est question de l'Union maritime suisse

Le tribunal de commerce de Berne a été saisi le 30 novembre d'un procès d'une importance exceptionnelle au point de vue des intérêts en litige et des répercussions qu'il est susceptible d'avoir.

La Société maritime et commerciale du Pacifique, qui a son siège à Paris, réclame de l'Union suisse des fabricants de chocolats et d'un sieur Baumann, qui tient à Berne une agence d'importation et d'exportation, une somme de 3 millions 229,939 francs suisses ou 7,114,392 francs de France pour le fait suivant :

En mai 1920, M. Baumann vendit à la Société maritime et commerciale du Pacifique 5750 tonnes de sucre de Java en dépôt à Gênes, sucre dont ledit Baumann se déclarait propriétaire de compte à demi avec l'Union suisse des fabricants de chocolat. La Société acquiesça paya la marchandise et, avant d'en avoir pris livraison, la revendit à une maison de Londres. Mais, quand la Société maritime voulut embarquer le sucre, elle se heurta à un autre amateur qui avait déjà mis la main dessus, à savoir l'International Trading Association, ayant son siège à Gênes. Cette dernière établit que le sucre lui avait été d'abord vendu et qu'elle en était la légitime propriétaire. La Société maritime, obligée de livrer à la maison londonienne la marchandise qu'elle lui avait cédée et que cette maison avait déjà revendue plus loin, dut en venir à un arrangement coûteux avec la Société gnoise pour obtenir la livraison du sucre convoité. Naturellement, elle se retourna contre ses fournisseurs, Baumann et consorts, à qui elle réclama un dédommagement. Ceux-ci ayant éconduite, la Société maritime les assigna devant le tribunal de commerce de Berne.

Voilà ce qu'expose la plainte de la demanderesse. Il faudrait entendre la réplique des défendeurs. Ils ont sans doute de bons motifs de résister à la demande de dédommagement qui leur est intimée.

Ils protestent d'ores et déjà, en tout cas, dans le Bund d'hier jeudi, contre certains commentaires que les demandeurs ont ajoutés à l'exposé des faits de la cause.

Les demandeurs ont entrepris, en effet, le faire le procès des chocolateries suisses devant l'opinion publique en même temps que devant la justice et voici sur quel terrain :

Ils demandent comment il se fait que les chocolateries se soient trouvées en mesure de vendre à l'étranger 5750 tonnes de sucre quand la Suisse manquait de cette précieuse marchandise. Ils prétendent savoir que les chocolateries suisses ont fait un trafic actif de sucre à l'étranger et ils trouvent cela d'autant plus incompréhensible que l'Union suisse des fabricants de chocolat était, disent-ils, chargée par la Confédération des achats de sucre pour les besoins du pays.

S'avancant encore davantage dans leurs accusations ou insinuations, les demandeurs prétendent que l'Union des fabricants de chocolat se serait débarrassée adroitement, dans l'automne de 1918, aux dépens de la Confédération, de contrats de tonnage désavantageux, qui furent transférés à l'Union suisse pour les transports maritimes, organisation créée de compte à demi par la Confédération et par le groupe d'industriels suisses, en vue de fréter les bateaux nécessaires à notre ravitaillement. Cette entreprise conclut des contrats onéreux au moment où le fret allait baisser par l'effet de l'armistice qui survint tôt après. Ce fut une très mauvaise affaire ; le capital qui a été engagé (60 millions) est à peu près perdu.

Mais tous ces dires ont provoqué une recti-

fication des chocolateries suisses dans le Bund d'hier. L'Union des fabricants de chocolat déclare qu'elle n'a jamais été chargée par la Confédération d'acheter le sucre pour le pays. Elle dément pareillement d'une façon énergique avoir endossé à l'Union maritime des contrats de fret désavantageux. Elle fait prévoir d'ultérieures explications sur ses démentis et la partie adverse et sur les allégations de celle-ci.

En attendant l'éclaircissement de cette affaire, dont l'opinion se trouve saisie par des procédés de publicité insolites en matière judiciaire (les membres de l'Assemblée fédérale ont reçu des avocats demandeurs une volumineuse brochure relative au procès), il n'est pas inutile de dire un mot de l'Union maritime mêlée à ce débat.

L'Union suisse est une société coopérative à laquelle sont intéressés la Confédération et les syndicats de la S. S. S. Au cours de la guerre, la difficulté pour la Suisse d'assurer le transport des marchandises d'outre-mer dont elle avait besoin a été croissant. La pénurie du tonnage et les exigences des belligrants jetaient notre pays dans un embarras cruel. On limitait la part de tonnage dont nous pouvions disposer ; on nous prescrivait la nationalité des armateurs à qui nous avions la faculté de nous adresser ; on nous assignait Londres comme seule place où nous pussions conclure des contrats ; mais on ne nous garantissait pas du tout que nous y trouverions à louer le nombre de bateaux qu'on voulait bien nous permettre d'affréter. A un certain moment de 1918, toute notre ressource navale se chiffrait par un fret mensuel de 80,000 tonnes, alors qu'il nous en fallait, normalement, 100,000.

La situation étant intenable, le Conseil fédéral envoya à Londres M. le ministre Sulzer et M. A. Roussy, un des fonctionnaires des services économiques de guerre, pour tâcher d'attendrir les Alliés. Ce fut en vain. Sous l'impression de leur échec et au vu de l'impassé où se trouvait leur pays, les deux négociateurs, pour ne pas rentrer bredouilles, s'abouchèrent avec M. Vidoudez, qui dirigeait à Londres l'Office d'importation du syndicat des fabricants de chocolat, et lui donnèrent mandat d'affréter 20 bateaux pour la Confédération.

M. Vidoudez fit ses propositions ; il s'agissait pour la Confédération d'un engagement considérable : 425 millions. De plus, les bateaux qu'il offrait n'étaient pas merveilleux et les taux d'affrètement étaient énormes. Des pourparlers laborieux s'engagèrent, auxquels prirent part les divers syndicats de la S. S. S. C'est de ces négociations qu'est sortie l'Union de transports maritimes. La Confédération, qui ne se souciait pas d'exploiter elle-même une entreprise de ce genre, ne voulut entrer dans l'affaire que comme partenaire, pour la moitié du capital ; à force de marchandages, la mise de fonds se trouva réduite à 60 millions, dont la moitié à fournir par la Confédération. Ce fut sans enthousiasme que l'affaire fut conclue. En effet, entre temps, la guerre avait pris fin et le fret avait commencé à baisser, le trafic maritime ayant la perspective d'un plus libre jeu. On se serait donc bien passé, maintenant, de l'embarras de cette location de bateaux ; mais M. Vidoudez avait reçu des ordres fermes ; il y avait donné suite et il fallait marcher.

L'Union maritime se substitua donc à M. Vidoudez, soit à l'Office d'importation des fabricants de chocolat, comme partie au contrat d'affrètement passé avec la maison d'armateurs van Helmerck et Co, à Paris. Elle entra en jouissance de 18 bateaux, jaugeant ensemble 100,000 tonnes, dont 1/2 en bateaux d'acier et le reste en bois, avec taux de fret convenus d'avance jusqu'au 15 février 1920.

L'heure où l'affaire aurait été davantage pour la Suisse était passée. L'Union maritime ne comptait plus que des déboires. Le fret baissant sur toute la ligne, le contrat à long terme avec la maison Helmerck se trouva ruineux. Un conflit avec l'armateur à ce sujet et au sujet d'autres points du contrat aboutit à une transaction dans laquelle l'Union, incertaine de

S'ils connaissaient leur bonheur !

par Jules PRAVIEUX

M. Didier poursuivait : — Ah ! vous ne savez pas, vous, Randon, ce que c'est que d'avoir des enfants à aimer, c'est notre consolation, notre compensation, notre revanche, notre vie... mais je ne devrais pas vous dire ces choses à vous qui avez fait le mariage comme la peste ; j'aurais l'air de vouloir vous donner des regrets !... C'est égal, poursuivit M. Didier narquois, depuis que vous avez lâché votre profession, vos amis, la ville, pour vous livrer au sein exultant de votre bonheur, vous devez joliment vous ennuyer, puisque vous en êtes réduit à rechercher des distractions bizarres, comme de fréquenter les magistrats les plus rugueux de la carrière, comme d'aller voir à la prison départementale ceux de vos cousins qui pourrissent sur la paille humide des cachots... Allons, entre nous, Randon, quel crime avez-vous donc à expier pour vous imposer une pareille corvée ? — Ce n'est pas une corvée ! protesta M. Randon se redressant vivement. Je fais cela parce que tel est mon bon plaisir. Puisque ça me change d'agir ainsi, je suis libre ! — Il n'était pas vrai, pourtant, que M. Randon considérait comme une excursion récréative, une partie de plaisir, la mission de charité qu'il se donnait librement. — librement, c'était sa seule excuse à ses propres yeux ! —

après du meunier de l'Etang-Neuf. Non, il ne cherchait pas une distraction. Il avait une bien haute idée et de lui-même et de la geste qu'il accomplissait : « Tout de même, se disait-il en se rendant à la prison dans la matinée du lendemain ; il n'y a pas mal de gens à ma place qui ne feraient pas ce que je fais ! ». M. Randon était sollicité par une voix intérieure à se regarder comme planant au-dessus de l'humanité moyenne. Il se souvenait, non sans quelque complaisance pour lui-même, d'avoir lu que saint Vincent de Paul visitait le bagne de Toulon pour consoler les misérables qui rampaient sur les galères du Roi, que même le bon monsieur Vincent avait demandé comme une grâce — qui lui fut accordée — de prendre les fers d'un forçat afin de permettre à celui-ci de retourner au pays qui n'était pas très fier de l'avoir vu naître et d'y retrouver femme et enfants. M. Randon, il faut le dire, ne songeait pas à s'offrir en otage au juge d'instruction, en place de son cousin Emile ; cet ancien professeur de belles lettres se résignait à n'être qu'un héros de second choix.

Lorsqu'il pénétra dans la prison départementale, il fut assez désagréablement impressionné par cette odeur de renfermé, spéciale à tous les endroits où des échantillons de l'espèce humaine sont mis en vase clos. M. Randon se fit, à part lui, cette réflexion que l'air de la liberté avait, tout de même, d'autres senteurs que celle-là ! Il vit s'élever devant lui des portes massives qu'on déverrouillait avec fracas, passa au greffe où un scribe aux yeux chassieux — il remarqua

que cet homme ressemblait, à s'y méprendre, au dernier inspecteur d'Académie qu'il eût connu — visa son permis, puis, conduit par le gardien-chef qui devait assister à l'entretien, il alla s'asseoir sur une chaise de paille, au « parloir », une grande pièce basse et sombre qui semblait bien mal nommée, car elle vous donnait surtout envie de vous faire.

M. Randon n'y était pas depuis cinq minutes qu'Emile Lefresne parut escorté d'un gardien. Le jeune homme eut une exclamation joyeuse en apercevant son cousin qui, ému, attendi, lui donna la plus paternelle accolade et ne put que murmurer : « Mon pauvre enfant ! Mon pauvre enfant ! » Emile regardait fixement M. Randon avec des yeux inquiets ; il dit : — Est-ce qu'elle me croit coupable ? — De qui entendait-il parler ? L'ancien professeur n'eut pas besoin de le lui demander ; il devinait qu'un doute angoissant hantait l'esprit du meunier : « Berthe Vallerin a-t-elle foi en mon innocence ? » — Coupable ? Allons donc, s'écria M. Randon, mais elle vous aime plus que jamais ! — Et ma mère, ma pauvre mère, fit Emile, que je n'ai pas embrassée en partant ! Elle mourra de cette aventure. — Non, rassurez-vous, mon cher enfant, dit M. Randon ; hier au soir, je suis allé chez votre mère. Je l'ai trouvée très affaiblie, mais j'ai pu lui faire reprendre courage et confiance ; elle a la certitude de vous revoir bientôt, car il aura une fin, l'épouvantable cauchemar dans lequel vous vivez, elle et vous ! — Emile prit son cousin de transmettre à sa

mère quelques indications précises qui devaient, pendant son absence, guider Mme Lefresne dans l'exploitation du moulin, puis il revint à la question qui, manifestement, lui tenait au cœur : — Alors, demanda-t-il, Berthe n'a jamais douté de moi ? — Douter de vous ! Vous lui faites injure, mon pauvre Emile ; elle veille sur vous, et je crois inutile de vous dire qu'elle ne vous abandonnera pas ! — Et il fit, par le détail, le récit de la visite qu'il avait reçue, la veille, de Berthe Vallerin et de Mme Pardolles.

A mesure qu'il parlait, la figure du jeune homme s'éclairait, ses yeux rayonnaient d'une joie intense : — Eh bien, s'écria-t-il, maintenant, tout m'est égal ! Qu'on me torture, qu'on me laisse en prison, qu'on me condamne... — Cela ne sera pas, fit simplement M. Randon, on vous sauvera, mon cher ami.

Au cours de l'entretien qui, réglementairement, devait être court — la présence du gardien muet et attentif n'était point pour inviter aux confidences et favoriser les expansions du prisonnier, — Emile Lefresne tenta plusieurs fois de démontrer l'innocence, le ridicule de l'accusation qui pesait sur lui, mais M. Randon l'avait aussitôt arrêté d'un geste : — De grâce, ne vous défendez pas, Emile, on ne discute pas l'évidence ! — Au bout d'une demi-heure, lorsque l'ancien professeur sortit du parloir, il avait l'impression de quitter un homme heureux.

Dans le train qui le ramenait à Montbois, M. Randon méditait : « Il n'y a pas à dire, se répétait-il à lui-même, c'est une force pour lutter contre les embûches de l'existence que d'aimer et d'être aimé ! Mais moi, s'il m'arrivait un malheur, comme à ce garçon, cette force, je ne l'aurais pas. Je suis isolé, perdu... Est-ce que je suis aimé, moi ? Et par qui ? Et comment ? — Et il pensait à cette solitude du cœur où l'était confiné afin de pouvoir, plus librement, s'aimer soi-même. Sa vie sans affection, sans tendresse, lui apparaissait vide de sens et ne pas valoir l'effort qu'il se donnait pour être heureux. Heureux, l'était-il, au moins ? Non. Emile Lefresne souffrait, pour son bonheur compromis, pour sa mère, pour sa fiancée : il avait ses raisons de souffrir. Mais lui, Philippe Randon, exempt de toute charge du cœur, souffrait sans savoir pourquoi. Au fond de son égoïsme, il ne trouvait qu'un indéfinissable ennui, que le sentiment, chaque jour renforcé, de son inutilité, de son abandon. Si quelque catastrophe s'abattait sur lui, qui compatirait ? Qui viendrait lui demander le droit de s'associer à sa peine ? Lorsqu'il mourrait, qui aurait une larme sincère ? Qui le regretterait ? Qui se souviendrait le lendemain qu'il avait vécu ? Il était dans l'existence comme s'il n'était pas. Autant eût valu qu'il ne fût pas né. Ah ! lorsqu'il faisait un retour sur lui-même, il ne pouvait plaindre Emile Lefresne, ce jeune homme accusé d'un crime qui condamnait au bagne !

Dernière Heure

son droit, se résigna à payer 5 millions et demi en argent français, plutôt que d'affronter les aléas d'un procès.

La dépréciation de l'argent français fut une autre cause de perte. La location des bateaux pour le premier voyage avait été payée d'avance, alors que l'argent français avait cours à 80-90 : soit, à 250 francs par tonne, 20 à 22 millions. Mais, quand l'entreprise put commencer à se recueillir, l'argent français avait baissé de 40 à 50 %.

L'entreprise n'eut même pas l'occasion d'utiliser tout son tonnage pour les besoins suisses, par le fait de l'abandon de bateaux qui avait succédé à l'ancienne pénurie; elle dut rechercher des cargaisons pour l'étranger. Pour simplifier et se débarrasser de ses embarras, l'Union maritime a fini par sous-louer les bateaux à deux maisons d'armateurs français.

Telle est la peu glorieuse histoire de l'Union maritime suisse. Le Conseil fédéral, dans ses rapports sur cette affaire, dit que ce mécompte servira de leçon; jamais plus la Suisse ne se mêlera d'affaires de ce genre; nous manquons des hommes qu'il faut pour les conduire. Le Conseil fédéral se plaint d'avoir été mal conseillé par ceux qui eurent à l'éclairer sur les chances de cette entreprise.

Extradition d'un escroc

Le Tribunal fédéral a ordonné, sur requête de la France, l'extradition de Joseph-Marie Evain, habitant Genève, né en 1885, ancien commissaire de police d'Arcaehon. Evain a commis une série de détournements dans l'exercice de ses fonctions.

FAITS DIVERS

ETRANGER

Faux monnayeurs

La police italienne a découvert à Crescenzano, petite ville aux environs de Milan, le siège d'une bande de faux-monnayeurs. La police a saisi de faux billets de banque dont le montant est d'environ un million.

SUISSE

Victime d'un ascenseur

Pendant qu'il travaillait à l'installation d'un monte-charge, dans le bâtiment des magasins « Aux Armourins », à Neuchâtel, le jeune Tissot, mécanicien, 18 ans, a été tué, l'appareil s'étant mis en marche accidentellement.

Mort mystérieuse

A Boretsse (Neuchâtel), un paysan a découvert le cadavre d'un habitant de la Montagne, dans la neige.

C'était un homme de 62 ans, original, et possédant quelques milliers de francs, qu'il portait habituellement sur lui. Le corps avait une plaie à la tête. Une enquête est ouverte.

Echos de partout

LE DROIT DE PRISE

D'après les règlements maritimes, l'équipage qui s'empare d'un navire abandonné et l'occupe sans contestation pendant vingt-quatre heures devient, paraît-il, maître de ce navire et de la marchandise qu'il contient.

Telle est l'histoire qui vient d'arriver à un marin breton, le capitaine du port de Feilhala, au Maroc, et à ses compagnons. Le voilier espagnol *Vénus*, ancré dans la rade de Casablanca et assailli par la tempête, avait été abandonné sur l'ordre du capitaine, par son équipage. Après mille difficultés, les marins réussirent à passer sur un vapeur qui les transporta à Feilhala. Apprenant alors que le *Vénus* était abandonné, le capitaine du port partit avec 30 matelots indigènes et des pilotes pour essayer de monter à bord malgré la tempête. La tentative était audacieuse, mais ce marin breton n'en est pas à une audace près. Il manœuvra assez habilement pour accoster l'épave. Le nouvel équipage passa la nuit à bord du *Vénus* et le lendemain parvint à ramener le voilier dans les eaux calmes.

Les armateurs du voilier ont offert 60,000 francs au capitaine du port pour rentrer en possession du navire. Mais celui-ci a déclaré que, d'après les règlements maritimes, l'équipage et lui, auteurs de la prise, sont maintenant maîtres du navire et de la marchandise qu'il contient, puisqu'ils occupent son bord sans contestation aucune pendant vingt-quatre heures.

MOT DE LA FIN

— L'écrivain X se propose d'écrire un nouveau roman : *L'homme traqué*.
— Qu'il écrive donc *L'homme détraqué*, ça lui sera beaucoup plus facile.

Changes à vue de la Bourse de Genève

Le 24 décembre

	Demande	Offre
Paris	38 40	39 40
Londres (livres st.)	23	23 40
Allemagne (marc)	8 60	9 60
Italie (lire)	22	23
Autriche (couronne)	1 20	2 20
Prague (couronne)	7 30	8 30
New-York (dollar)	6 35	6 75
Bruxelles	40 50	41 50
Madrid (peseta)	84 50	85 50
Amsterdam (florin)	205 45	206 45

FRIBOURG

Messe de minuit

De S. G. Mgr Besson, évêque de Lausanne et Genève, dans la *Semaine catholique* :

Dans nos pays catholiques, l'une des grandes joies de Noël, c'est la messe de minuit. Quel que soit le charme de cette cérémonie nocturne, il ne faut pourtant pas en exagérer l'importance. L'essentiel, ce n'est point d'aller à la messe à une heure extraordinaire, c'est de célébrer avec de vives dispositions de foi, de reconnaissance et d'amour la Nativité de Jésus-Christ. Messieurs les Curés de beaucoup de paroisses de nos pays mixtes l'ont compris, et, pour éviter les abus, même les profanations que certains mécréants, entrés à l'église en curieux, pourraient se permettre, ils suppléent à la messe de minuit par une messe de communion générale, dite de très bon matin, par exemple à 6 heures, et accompagnée de chants pieux. L'expérience a montré que, dans bien des localités, surtout dans les villes mixtes, cette messe de 6 heures remplace avantageusement la messe de minuit.

Nous ne croyons pas devoir prendre à ce sujet une décision uniforme. Il nous semble cependant opportun de rappeler que, si la messe de minuit a parfaitement sa raison d'être dans les milieux entièrement catholiques, elle peut offrir ailleurs de graves inconvénients. Nous accordons à Messieurs les Curés des pays mixtes l'autorisation de célébrer ou non la messe de minuit — ne faisant, en principe, exception pour aucune partie du diocèse — ; mais à ceux qui jugeront à propos de la maintenir ou de l'introduire dans leurs paroisses, nous recommandons la plus grande prudence, leur laissant toute la responsabilité de la décision qu'ils prendront. Ceux qui, vu les circonstances particulières ou ils se trouvent, croient devoir se contenter des messes du jour, ont le droit de faire ce qui leur paraît opportun. Ceux qui, par contre, savent que la messe de minuit peut être dite décentement chez eux, peuvent continuer. Quant aux fidèles de nos diverses paroisses, ils seront assez intelligents pour comprendre que, les milieux étant très différents, on ne peut point agir partout de la même façon.

Bénédictin papale

A l'office pontifical célébré à la Collégiale de Saint-Nicolas, demain jour de Noël, à 10 h., S. G. Mgr Besson donnera la Bénédiction papale.

« Publications » de mariage

De S. G. Mgr Besson, évêque de Lausanne et Genève, dans la *Semaine catholique* :

Il arrive trop souvent que l'on vient demander à l'Évêché, le samedi matin, dispense de « publications » pour un mariage qui doit être célébré le lundi suivant. Nous croyons utile de rappeler à ce propos quelques principes élémentaires.

Les « publications » doivent se faire dans la paroisse du domicile de chacun des époux, et dans celle du domicile immédiatement précédent s'ils l'ont habité pendant plus de six mois. Elles sont faites à la grand-messe, trois dimanches ou jours de fête chômée consécutifs. On peut obtenir dispense de deux publications. Il est du ressort du curé de l'épouse de demander cette dispense et Messieurs les doyens ont faculté pour l'accorder. Inutile d'observer qu'il n'est point nécessaire d'aller chercher personnellement la dispense, et qu'il vaut beaucoup mieux la solliciter par écrit. Dans la règle, le curé de l'épouse avertit lui-même les curés des paroisses où doivent se faire les « publications », en les informant — s'il y a lieu — que dispense a été accordée pour un ou deux bans. Il ne faut recourir à l'Évêché que dans les cas réellement extraordinaires.

Pour obvier à bien des difficultés créées généralement par la pure négligence, nous aimerions que les futurs époux se présentent chez leur curé le jour même où ils vont s'annoncer à l'état civil.

Service postal

Les jours de Noël et de nouvel an, les guichets de la poste principale seront ouverts au public de 10 h. à 11 h.; ceux des bureaux auxiliaires seront fermés. Ces deux jours-là, en plus de la distribution des lettres, aura lieu une distribution extraordinaire des paquets. Les dimanches 26 décembre et 2 janvier, le service postal sera fait, sous tous les rapports, comme les dimanches ordinaires.

Nos porteurs

Les temps sont durs pour les gagne-petit, parmi lesquels nous devons compter les dévoués porteurs de la *Liberté*. Presque toutes sont mères de famille, et, si deux ou trois heures par jour elles laissent leur foyer pour se faire, par tous les temps, messagères de notre journal, c'est parce que ce modeste gain leur est nécessaire. Nos lecteurs de la ville témoigneront à ces braves personnes leur sympathie et leur encouragement en n'oubliant pas leur ohole de nouvel an, de si évidente utilité.

Intérêts du Vieux-Fribourg

Dans sa séance du 5 novembre dernier, le comité « pour la défense des intérêts du Vieux-Fribourg » a décidé de procéder à l'encaissement d'une cotisation annuelle de 2 francs, comme il a été fait en 1914. Il prie ses membres de bien vouloir faire bon accueil à la carte de remboursement qui leur sera présentée prochainement pour 1920.

Les personnes qui désirent faire partie de l'association voudront bien s'adresser au président, M. Zurkinden, député, ou au caissier de ladite société, M. Joseph Poffet, banquier, à Fribourg.

Union grérienne des arts et métiers

Cette association a tenu son assemblée générale dimanche 19 décembre, dans ses locaux de l'hôtel Moderne, à Bulle, sous la présidence de M. Müller-Chiffelle.

Les comptes ont été approuvés et un substantiel compte rendu du travail du comité a démontré que, si les circonstances n'ont pas permis de tenir des assemblées générales au gré des membres dirigeants, ceux-ci n'ont pas moins exercé une fructueuse activité.

L'assemblée a voté la réception de vingt-cinq nouveaux membres.

Le programme de travail envisagé et confié aux bons soins du Comité, comprend l'organisation d'un cours de comptabilité pratique et de calcul de prix de revient et la mise en vigueur des diplômes de maîtres d'état délivrés par l'Union suisse des arts et métiers.

A l'occasion de la réception des membres du Comité, l'assemblée a refusé de prendre acte de la démission de son dévoué président comme membre du comité. Quoique celui-ci en fut le président d'honneur, il a été invité à rester dans le comité, qui sera composé en outre de MM. Boechud, ingénieur-constructeur, Félix De-rooux, Léopold Delahays, Firmin-Castella, Henri Reichlen, professeur, Jules Leyrat, industriel, François Saudan, maréchal et Louis Weber, architecte.

SERVICES RELIGIEUX

SAMEDI 25 DÉCEMBRE

Fête de Noël

Saint-Nicolas : Ce soir, vendredi, à 11 h. 1/2, chant d'un nocturne et de Laudes. — A minuit, grand-messe; messe et distribution de la communion à l'autel de la Communion et de la Sainte-Croix. — 6 h. 7, 8 h. et 9 h., messes. — 10 h., office pontifical par Mgr Besson, évêque de Lausanne et Genève. Bénédiction papale et bénédiction du Très Saint Sacrement. — 11 h. 1/2, messe basse. — 1 h. 1/2, vêpres des enfants, bénédiction. — 3 h., vêpres capitulaires, exposition, bénédiction. — 6 h. 1/2, chapelet.

Saint-Jean : Minuit, chant du *Te Deum*, messe chantée et distribution de la sainte communion. — 7 h., messe basse, communion. — 8 h. 1/2, messe des enfants avec instruction et chants. — 9 h. 1/2, grand-messe solennelle avec exposition et bénédiction du Très Saint Sacrement. — 1 h. 1/2, vêpres devant le Très Saint Sacrement exposé, bénédiction. — 6 h. 1/2, chapelet.

Saint-Maurice : 11 h. 50, *Te Deum*. — Minuit, messe chantée, communion. — 7 h., messe. — 9 h., messe chantée, bénédiction. — 10 h., messe basse, sermon allemand. — 1 h. 1/2, vêpres et bénédiction. — 7 h. 1/2, chapelet.

Collège : Minuit, grand-messe, communion. **Minuit chrétien**, d'Adam (par M. Edmond Brassy). — 6 h. 1/2, 7 h. 1/2, 8 h. 1/2, messes basses. — 9 h. 1/2, messe des enfants. — 10 h., grand-messe. — 2 h. 1/2, vêpres paroissiales.

Notre-Dame : Minuit, messe chantée, distribution de la communion. De suite après, messe de l'aurore. — 6 h. 1/2, messe basse. — 8 h. 1/2, messe chantée, sermon allemand, exposition du Saint Sacrement. — 2 h., vêpres avec exposition et bénédiction du Saint Sacrement. Chapelet.

RR. PP. Cordeliers : Ce soir, à 11 h. 1/2, matines, chant du *Te Deum*. — Minuit, office solennel avec bénédiction du Très Saint Sacrement. — 6 h. 1/2, 7 h. 1/2, 8 h., messes basses. — 9 h., office solennel avec exposition et bénédiction du Saint Sacrement. — 10 h. 1/2, messe basse. — 2 h. 1/2, vêpres solennelles avec bénédiction du Saint Sacrement. (On recommande vivement la quête de ce jour qui se fait pour le chauffage de l'église.)

RR. PP. Capucins : *Exercices des Quarante-Heures* : 5 h. 1/2, 5 h. 3/4, messes basses. — 6 h. 1/2, exposition du Très Saint Sacrement et messe conventuelle. — 10 h., messe basse, le 25 et le 26. — 4 h. soir, les 25, 26 et 27, sermon et bénédiction du Très Saint Sacrement; les 25 et 27, sermon français; le 26, sermon allemand. Noël et dimanche, absolution générale. Indulgence plénière pour tous les fidèles.

DIMANCHE 26 DÉCEMBRE

(Même horaire que pour les dimanches ordinaires.)

CALENDRIER

Dimanche 26 décembre

Saint ÉTIENNE, premier martyr

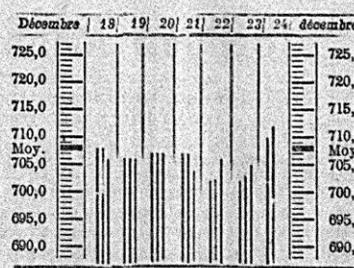
Lundi 27 décembre

Saint JEAN l'ÉVANGÉLISTE, apôtre

BULLEIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 24 décembre

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE C.

De 18 à 24 décembre

Zurich, 24 décembre, midi.

TEMPS PROBABLE

Nuageux; vent du sud-ouest; pluie ou neige.

Le projet tragique de d'Annunzio

Rome, 24 décembre.

Il paraît que d'Annunzio a confirmé au général Caviglia lui-même son intention de résister jusqu'au bout. D'Annunzio aurait même dit que, fidèle à sa promesse qu'il a donnée, il ferait sauter la ville, ou du moins le port, qui est déjà miné, plutôt que d'abandonner Fiume.

Le *Giornale d'Italia* insiste sur une proposition d'intervention pacificatrice du duc d'Aoste, qui a une grande influence sur l'esprit de d'Annunzio.

La politique de M. Leygues

Paris, 24 décembre.

(U.) — Les journaux commentent le discours prononcé hier par l'ancien ministre de la guerre, M. Lefèvre. Ils constatent que le président du conseil, M. Leygues, a manqué de coup d'œil; mais ils sont d'avis très différents sur la conclusion du discours de M. Lefèvre.

M. Leygues, président du conseil, prononcera un discours, aujourd'hui, vendredi, dans lequel il répondra à M. Lefèvre et tranquilliserà la France sur le désarmement de l'Allemagne.

Une réclamation des soviets

Paris, 24 décembre.

(U.) — Le *Matin* croit savoir que, dans l'échange de notes qui a eu lieu entre Bucarest et Moscou, la Russie des soviets demande l'évacuation de la Bessarabie par la Roumanie.

Un jugement sur la politique italienne

Paris, 24 décembre.

Sous ce titre : *Le traité de Rapallo. Une nouvelle ère italienne*, le *Journal des Débats*, après avoir critiqué vivement l'attitude de d'Annunzio, commente de la sorte le vote du Parlement italien sur le traité :

« La Presse italienne fait ressortir le caractère du vote et se réjouit, parce qu'une ère nouvelle s'ouvre sur l'Italie.

« Il s'agit, en effet, d'une ère nouvelle. Le comte Sforza a inauguré une politique de réalités fondée sur le libéralisme de Cavour et de Mazzini.

« La réconciliation avec la Yougo-Slavie est destinée à s'étendre à toute l'Europe centrale, et, déjà à l'assemblée de la Société des nations, à Genève, on en a constaté les effets. La délégation italienne de la Société des nations a voté l'admission de l'Albanie, au sujet de laquelle le président de la délégation italienne, M. Tittioni, réclamait, il y a quelque temps, un mandat exclusif, lorsqu'il représentait l'Italie à la conférence de Paris.

« Cette même délégation a entrepris des démarches avec différents jeunes Etats et a tenu à prôner une attitude de champion de la démocratie et de la liberté. Nous la félicitons. Sur ce terrain, la France sera heureuse de se rencontrer avec l'Italie. »

Un discours du trône en Angleterre

Londres, 24 décembre.

(Havas.) — Dans le discours qu'il a fait hier à l'occasion de la prolongation du Parlement anglais, le roi George V a tout d'abord affirmé la persistance des relations amicales entre la Grande-Bretagne et les puissances étrangères et la continuité de la politique extérieure de l'Angleterre en étroite coopération avec les Alliés.

Le roi estime que la conférence de Spa a contribué à l'apaisement général.

La question grecque devra être résolue dans le sens d'une solution compatible avec les responsabilités communes aux Alliés.

Le roi juge la situation en Russie toujours incertaine et obscure, mais il espère une reprise prochaine des relations commerciales avec ce pays, laquelle sera susceptible d'ouvrir une ère de paix dont a grand besoin l'Europe orientale.

Le roi souhaite que les autres Etats de l'Europe orientale et centrale, Pologne en tête, n'aient désormais d'autre souci que leur consolidation intérieure et leur reconstitution économique.

Le roi a parlé ensuite du mandat accepté par la Grande-Bretagne sur une partie de l'Asie-Mineure et sur d'anciennes colonies allemandes.

Ces mandats seront exercés pour le plus grand avantage de ces contrées et pour le bien général de l'humanité.

Le passage du discours relatif à la Société des nations souligne les bonnes dispositions montrées par l'assemblée de Genève, qui font bien augurer de la valeur de la Société comme organe de conciliation et de paix universelle.

Le message parle ensuite du voyage du prince de Galles, puis des mesures prises pour faire respecter la nouvelle Constitution de l'Inde.

Parlant des crédits votés dernièrement pour les services publics et la diminution de la dette publique, le roi fait observer que les difficultés financières sont à cette heure communes au monde entier, et que nulle part plus qu'en Angleterre on n'a obvié à cette situation.

Déplorant la campagne de violence conduite en Irlande par une petite partie de ses sujets, le roi a exprimé sa sympathie aux serviteurs de la couronne qui s'efforcent de maintenir l'ordre dans des conditions difficiles et pleines de dangers.

Il exprime l'espoir que la nouvelle loi du Home Rule amènera l'amitié entre les peuples du royaume.

Il a terminé par une allusion aux problèmes de l'industrie et aux relations entre le capital et le travail, déplorant le nombre croissant des sans-travail et invitant la population à concourir aux efforts du gouvernement pour apporter un remède à cette situation.

En Irlande

Dublin, 24 décembre.

(Havas.) — Hier soir, des soldats ont fait des perquisitions aux monastères des Carmé-

lites de Dublin. Ils y auraient découvert un revolver et une quantité de cartouches pour fusils et diverses armes.

Un officier a été blessé par des coups de feu tirés d'une maison voisine du monastère.

Hier soir, un prisonnier irlandais a été tué à Ennis, au moment où il tentait de s'évader.

Un agent de police sans arme a été tué raide, de coups de feu tirés par trois agresseurs, à Newtonbarry, comté de Wexford.

Dans le futur gouvernement américain

New-York, 24 décembre.

(U.) — On considère que le candidat le plus en vue au poste de secrétaire d'Etat du nouveau cabinet qui sera formé après l'arrivée au pouvoir de M. Harding est M. Charles Hughes.

Les indemnités de chômage

Berlin, 24 décembre.

Un débat orageux a été provoqué au Conseil municipal de Berlin, hier jeudi, par la proposition communiste d'augmenter les indemnités de chômage. Le conseiller municipal Brühl déclara que le ministre de la prévoyance sociale lui a dit que le gouvernement n'est pas en mesure d'admettre une augmentation des indemnités de chômage. A cette occasion, le ministre lui a déclaré que l'Entente menace de mettre l'Allemagne sous un contrôle financier, parce que l'Entente ne peut pas verser à ses chômeurs des indemnités aussi élevées qu'en Allemagne. La proposition communiste fut rejetée.

Le budget américain

Washington, 24 décembre.

(Havas.) — Parant devant la commission des finances du Sénat, le secrétaire d'Etat a fait prévoir que le déficit brut, dans le budget, s'éleva cette année à 2 milliards 100 millions de dollars, et, l'année prochaine, à 1 milliard 500 millions de dollars.

Tremblement de terre en Chine

Des villes détruites — 2000 morts

Paris, 24 décembre.

(Havas.) — Un télégramme de Changhaï annonce qu'un violent tremblement de terre s'est produit dans la province de Khan-Sou, en Chine. Plusieurs villes auraient été détruites. Le nombre des morts atteindrait 2000.

SUISSE

Un procès à propos de sucre

Berne, 24 décembre.

Le Bund publie de nouvelles rectifications émanant des chocolatiers suisses au sujet des allégations des demandeurs dans le procès du sucre. (Voir *Tribunaux*.)

A l'époque où se traite la vente de sucre en question, le sucre n'était plus rationné en Suisse; on en avait en abondance.

Les chocolatiers, loin d'avoir fait des spéculations aux dépens du pays, ont à diverses reprises mis du sucre à la disposition de la Confédération à un prix inférieur à celui du marché étranger.

Elles ne se sont aucunement débarrassées de contrats de fret onéreux en les repassant à l'Union maritime; les contrats incriminés ont été conclus pour le compte de la future Union par l'agent des chocolatiers sur requête de MM. Sulzer et Roussy; il ne s'agit pas d'anciens contrats faits au nom des chocolateries et dont celles-ci se seraient débarrassées.

Des enfants viennois

Buchs, 24 décembre.

Hier, jeudi, est arrivé en gare de Buchs le 30^{ème} train transportant des enfants viennois qui seront hospitalisés dans des familles suisses.

Souscription pour la Chapelle

du Sacré-Cœur à Posieux

Anonyme, 5 fr. — Anonyme de La Verrière, pour le tabernacle, 3 fr. — Anonyme de Villarbond, pour obtenir une grâce, 2 fr. — Anonyme, pour le tabernacle, en mettant nos enfants sous la protection du Sacré-Cœur, pour être préservés de tout fléau, 30 fr. — Anonyme de Montet, 5 fr. — Anonyme d'Echarlens, 5 fr. — Anonyme de Léchelles, 2 fr. — Anonyme de Guin, 5 fr. — Anonyme d'Autigny, pour obtenir une guérison, 5 fr. — Anonyme de Rossens, pour obtenir une grâce, 2 fr. — Anonyme d'Yvonand, 10 fr. — A. J. Neyruz, pour avoir été préservé de la fièvre aphteuse, 10 fr. — Anonyme de Châbles, pour le tabernacle, 5 fr. — M^{me} Silli, Tour-de-Trême, 2 fr. — Anonyme de Saint-Aubin, pour le tabernacle, 5 fr. — Anonyme pour le tabernacle, 20 fr. — Anonyme, 5 fr. — Anonyme, pour être préservé de la fièvre aphteuse, 5 fr. — Anonyme de Cottens, pour être préservé de la fièvre aphteuse, 5 fr. — Anonyme, pour obtenir une

Vente d'immeubles

Lundi, 27 décembre 1920, à 2 h. de l'après-midi, les heirs de M^{me} Monique-Brigitte Genilloud, née Folly, veuve de François, de et à Chandossel (paroisse de Villarepos, près Morat), exposeront en vente six enchères publiques libres dans une salle particulière de l'auberge d'en haut, à Villarepos, les immeubles ci-après désignés, savoir :

Au district du Lac

I. Commune de Chandossel fol. 2321 Art. fol. N°

- 316 1 46 Au Village de Chandossel, Pré de 1 are 17 mètres = 13 perches.
- 317 1 47 Au Village de Chandossel, Pré de 60 mètres = 10 perches.
- 318 1 48 Au Pré du Four N° 8, logement, cave, écurie et place de 27 mètres = 3 perches. Construit en partie sur art. 320a.
- 319 1 49 Au Pré du Four, Pré de 7 mètres = 70 pieds.
- 320a 1 50 Au Pré du Four, Pré de 1 hectare 6 ares, 2 mètres = 2 poses 378 perches.
- 321 1 51 Au Pré du Four, Bois de 25 ares 74 mètres = 286 perches.
- 322 9 84 Au Pré Folly, Pré de 36 mètres = 4 perches.
- 151 9 48 Derrière Hayoz, Champ de 21 ares 35 mètres = 215 perches.
- 197 4 45 Les Grands Champs, Bois de 39 ares 98 mètres = 1 pose 44 perches.
- 147 2 7 Au Réchard, Bois de 5 ares 79 mètres = 64 perches 40 pieds.

II. Commune de Villarepos fol. 464

- 436 10 4 La Fin du Verney, Champ de 80 ares 20 mètres = 336 perches. Grévé d'un sentier de servitude selon le plan.
 - 487 10 50 La Fin de Grassey, Pré de 15 ares 91 mètres = 177 perches. Grévé d'un chemin de servitude selon le plan.
 - 488 22 29 Bois de Lavaux, Bois de 3 ares 54 mètres = 39 perches 30 pieds.
 - 489 15 17 Champs Guisin, Champ de 1 hectare 86 ares 32 mètres = 5 poses 70 perches. Grévé d'un sentier de servitude selon le plan.
- Les immeubles seront exposés d'abord séparément par perches, puis en bloc. Les conditions seront lues avant les enchères. L'extrait du registre foncier peut être consulté en l'étude du notaire soussigné, lequel fournira tous autres renseignements. 11075-1437 Morat, le 15 décembre 1920.

D^r Emile EMS, notaire.

Buffet de la gare de Chérens

GRAND LOTO

Dimanche 2 janvier, à 3 heures

ORGANISÉ PAR LE

Club L' "AVENIR"

Dimanche 26 décembre 1920

Distribution de fruits du Midi

à l'auberge de Misery

BONNE MUSIQUE

Invitation cordiale. Le tenancier.

CASINO SIMPLON

Dimanche 26 décembre, à 8 1/2 heures

Matinée à 3 heures

Adrienne Lecouvreur

superbe pièce historique en 5 parties, avec Hénan Bellincioni, l'étoile du Théâtre Français du XVIII^{ème} siècle. 11262

FATTY MYSTIFIE

Fabrication du fromage

Cartes de visite

avec impression, seront promptement livrés, à prix modiques, par le Manufacturier de Cartes de Visite de Papiers H. CLARAZ, rue Weck-Reynold, 9 b.

ROYAL BIOGRAPH

au Grand'Places

Du 21 au 27 décembre, à 8 1/2 h. Dimanche, matinées à 2 1/2 heures et 4 1/2 heures

Fin du fils de la nuit

Pour remplacer le samedi jour de Noël, on est prêt de profiter des matinées du dimanche de 2 1/2 et 4 1/2 h. Programme du 28 au 30 décembre

JOUETS DE LA DESTINÉE

Belle drame avec NAZIMOVA
AUTRES FILMS AU PROGRAMME

COMMERCE

On serait acheteur d'un immeuble bien placé, pour l'installation d'un

grand commerce

dans les cantons de Fribourg ou de Vaud. Faire offres écrites à Publicitas S. A., Fribourg, sous P.10.061 F. 11,245

AVIS

Par décision du Conseil communal, le public est avisé que les magasins pourront rester ouverts jusqu'à 10 heures du soir, la veille de Noël et le soir de la Saint-Sylvestre. 11249

La Direction de la Police locale.

HOTEL DES TROIS TOURS

à BOURGUILLON

Dimanche 26 décembre

Distribution de fruits du Midi

INVITATION CORDIALE

11250 M^{me} JUNG. D.

Enchères publiques

On vendra aux enchères publiques, le mercredi 29 décembre 1920, au N° 57, rue de la Neuville, à Fribourg, une quantité de meubles tels que : 4 lits complets, commodes, tables, chaises, armoires doubles, régulateurs, crédence en bois dur, vaisselle, etc.

Dimanche 2 janvier

Distribution de fruits du Midi

à l'AUBERGE DES TROIS ROIS

ESTAVAYER-LE-GIBLOUX

Invitation cordiale. Le tenancier.

Vente juridique

Judi, 30 décembre courant, dès 9 h. du matin, de 10 à 11 heures, à Vve Jeanne Morand, épicière, à Pontaux, l'Office des faillites de la Sarine vendra aux enchères publiques une certaine quantité de marchandises, telles que : laine et coton, épicerie, mercerie, tabacs et cigares, etc. provenant de la masse en faillite de Vve Jeanne Morand, prénommée. 11,243

Office des faillites de la Sarine.

Dimanche 26 décembre

de 2 à 10 heures

HOTEL DU FAUCON, en ville

Le géant colosse 188

sera visible

pour tout le monde

Entrée, 80 ct. Enfants, 40 ct.

Enchères publiques

Mardi, 28 décembre, à 1 heure de l'après-midi, le soussigné vendra aux enchères libres devant son domicile, à Saint-Loup, différentes armoires, lits, commode, canapé, tables, chaises, ustensiles de cuisine, etc. ; en outre, des machines servant à l'agriculture, machine à battre, hache-paille, moulin à vanner, un concasseur à fruits, moulin pour pulvériser les os, frasse à bois, une quantité d'avoine, de colza et de pavots. 11258

Saint-Loup, le 22 décembre 1920.

L'exposant : SAPIN.

Samedi 25 décembre (jour de Noël)

au café de la CIGOGNE

à l'occasion de l'entrée du nouveau tenancier

BONNE MUSIQUE

Invitation cordiale. Hollenstein.

BOIS DE FOYARD

Le soussigné vendra aux enchères publiques, dans la forêt d'Autefond, le mercredi 20 courant, à 1 h. 1/2 de l'après-midi, 40 mouds de hêtre, fagots, tas de branches et quelques billes de charbonnage. 11273-1452

Favorables conditions de paiement

L'exposant : P. Remy.

SOIRÉE FAMILIÈRE

avec loto et tombola

ORGANISÉ PAR

par le chœur mixte de l'église Notre-Dame

Fribourg

Dimanche 26 décembre, à 8 h. 1/2 du soir,

à l'HOTEL DU CHAMOIS

(Rue Zähringer).

Productions musicales et théâtrales.

INVITATION CORDIALE Le Comité.

Un Cadeau

qui fait plaisir

est certainement une paire de pantoufles, chaussons, caoutchoucs, socques, chaussures fourrées ou non fourrées

Profitez de notre

Grande Vente d'Occasion

Nous accordons de grandes réductions sur tous les articles en magasins.

Chaussures Modernes S. A.

26, Rue de Romont

FRIBOURG

Rue de Romont, 26

Montres-Bracelets INNOVATION

Vente directe du fabricant au consommateur

5 ans de garantie — 6 mois de crédit — 3 jours à l'essai



BRACELET CUIR
Montre nickel, pour métal blanc, bracelet indélébile, remontoir, échappement exact, 5 rubis, ressort (au visible).

Cette montre est la pièce la plus recommandable aux personnes faisant de gros travaux. Elle est construite pour avoir une longue résistance; son prix modique, malgré ses nombreuses qualités, en assure une grande vente auprès des ouvriers, employés de chemins de fer et autres, après des applications, mécaniques, etc. Toutes ces montres, garanties 5 ans, sont repoussées, balanciers et autres parties de la fabrication.

Accepté fr. 10.— Par mois fr. 4.—

Pensez aux grands avantages de notre système de vente innovations. Réglez de préférence.

Plan de 33.000 montres « INNOVATION » au stock. Nombreuses lettres de félicitations.

Pour ordres limités Fr. 5.— de plus. Pour votre insouciance Fr. 3.— de plus.

Demandez nos catalogues gratuits et gratuits. Agents honoraires et sérieux demandés dans tous les cantons, traités et honoraires. Indiquer le nom du journal.

FABRIQUE INNOVATION
A. MATTHEY-JAQUET — La Baux-de-Fonds

Maison de confiance et de haute renommée. Fondée en 1898. — La première de son genre en Suisse. Toujours lumineuse, jamais fautive.

Choix incomparable en Montres-Bracelets de Dames.

Pharmacie d'office

pour service de nuit du 25 au 31 décembre.

Pharmacia

Bourgnon et Gottrau,

rue de Lausanne.

A REMETTRE

2 bons magasins, bien placés, épicerie, prim us, conserves; magasins alimentation, avec patente pour vins, fortes recettes; au centre, hôtel simple, avec café; 2 bons cafés-restaurants; petite épicerie. Fr. 6000.—

Dépôt de teinturerie, Fr. 2000.—

Envoies de Lausanne, petit hôtel soigné, avec café. Timbre.

Berger, Grand-Pont, 8, Lausanne. 11,234

Un chauffeur

demande place, pour tout desuite ou 1^{er} janvier. S'adresser sous chiffres P.1174 F. à Publicitas S. A., Fribourg.

HOMME SÉRIeux

demande place de voyageur en vins, liqueurs etc. S'adresser à Publicitas S. A., Bâle, sous P.8271 B.

On demande

des garçons et fillettes intelligentes, pour faire une vente mercredi prochain. Retribution. S'adresser: bureau de placement, 11, rue de l'Hôpital. 11267

MAISON de VINS

ancienne et de bonne renommée engagerait

voyageur

actif et sérieux pour la partie française du canton de Fribourg. Fixe et commissions. 11,236

Offres écrites sous chiffres F.2502 L. à Publicitas S. A., Fribourg.

Deux vachers

demandent place, pour novembre, chez un patron français catholique, du canton de Fribourg. S'adresser à François VONLANTHREN, Moos, Guin. 11,256

A VENDRE

Petit immeuble

avec épicerie

patente pour vins, bonne vente.

Berger, Grand-Pont, 8, Lausanne. 11,235

La Vague de Baisse

est enfin arrivée. Où ça ? Mais aux

STOCKS AMÉRICAINS

nous avons baissé tous nos articles, de nouveaux arrivages nous permettent de livrer tous nos articles à des

Prix inouïs et inconnus

jusqu'à ce jour. N'achetez rien ailleurs avant de nous avoir visité. Marchandises d'amis et de toutes provenances

ARRIVAGE D'HABITS DE TRAVAIL, BLEU ET KAKI

ET DE COUVERTURES DE CHEVAUX

28, Rue de Romont, 28 -- FRIBOURG

Pour les Fêtes

Grand assortiment en charcuterie fine et ordinaire.

Jambons extra à bas prix

Côtelettes et palettes fumées

- Palés frais
- Oies, dindes, poulardes et pigeons de Bresse
- Trairons, arc-en-ciel vivants
- Zugerried
- poisson valant la fraiche de 60 à 70 ct. la pièce
- Caillaud et collin au plus bas prix
- ESCARGO S
- Livres - Civeles de livres prêt à cuire
- Expédition soignée contre remboursement

Charcuterie et comestibles KELLER

FRIBOURG

Téléphone 43

Vente de vins et liqueurs

Le mardi, 28 décembre 1920, à 2 h. après midi, au Café Occidental, Place Chauderon, 1, à Lausanne, l'Office des faillites de ce district, agissant par délégation de l'Office des faillites de Fribourg, procédera à la vente des biens ci-après provenant de la faillite de M^{me} veuve Levy-Picard, à Fribourg :

37,400 litres vin blanc - Fendant du Valais 1918, taxé 1 fr. le litre; 8650 litres vin blanc étranger, taxé 0 fr. 50 le lit.; 29,860 litres vin rouge, taxé 0 fr. 60 le lit.; 1980 litres eau-de-vie de marc, taxé 2 fr. 50 lit.; 19,600 litres vermouth de mauvaise qualité, non estimés.

Pour déguster, avant la vente s'adresser à l'Office soussigné, Place Chauderon, 1.

Des échantillons seront déposés le jour de vente, il ne sera fait aucun envoi de ceux-ci.

Lausanne, le 15 décembre 1920.

L'Office des faillites :

B. Greo, préposé.

MODES

NOUS DEMANDONS pour le 15 janvier ou 1^{er} février

Garnisseuse

adroite et expérimentée.

Adresser offres, copies de certificats, photo et prétentions à

MM. LEB, frères, S. A., Berne

Noël 1920 et le Réveillon

Gâteaux de fête

Fondants surfin

Bûches de Noël

Cloches en pâte nœisette

Navette de Marseille

Bon-an traditionnel

Confiserie

LEIMGRUBER-SOMMER

Près de la cathédrale

Télép. 458. Expéditions soignées.

Prière de faire les commandes à l'avance. 11142



Les chaussures Hirt sont les meilleures

Garantie pour chaque paire

Atelier de réparations

Demandez catalogue illustré gratuitement

Nous expédions contre remboursement: No. Frs.

Souliers pour enfants, Box Derby 23/25 18.50

Souliers de dimanche p. enfants, Box 26/29 18.—

Souliers de dimanche p. garçons 30/35 21.50

Bottines à lacets p. dames, Box élégant 36/42 29.—

Bottines à lacets p. dames, Box Derby 36/42 29.—

Bottines à lacets pour femmes, Derby, beaux vernis 36/42 32.—

Bottines à lacets pour messieurs, Box derby 40/47 34.50

Bottines à lacets pour messieurs, Box beaux vernis 40/47 38.—

Bottines à lacets pour messieurs, Box 2 semelles 40/47 44.—

Dimanche 26 décembre

Distribution de châtaignes

A l'Auberge de Postaux

BONNE MUSIQUE

INVITATION CORDIALE. 11166

Le tenancier.

Tourbe à vendre

La commune de Catterwil offre à vendre huit à dix wagons de tourbe sèche.

Pour achat, s'adresser à M. le Syndic.

Mardi 28
décembre
1920

Hôtel
Suisse
FRIBOURG

Exposition

VENTE

DE

Fourrures
garanties

dans tous les prix

CHOIX IMMENSE

SCHMID

Fils

fourreurs

NEUCHÂTEL

Heures

d'ouverture :

8 à 22 h.

ENTRÉE LIBRE

FOURRURES

Cessation de commerce
BAS PRIX
Occasions uniques
en ragondins, marmottes du Canada, loups, skungs et opossums skungs. 11171

L. DESVIGNES
Pérolles, 14 Fribourg

Dimanche 26 décembre

GRAND LOTO

à l'Hôtel de l'Écu
A AUTIGNY

organisé par la société de musique l'«Avenir»
auditi lieu.

ON DEMANDE

bonne cuisinière
ayant d'excellentes réfé-
rences 41 27
S'adresser chez M^{me}
Ernest de Gottrau,
Gand'uebs, à Fribourg.

A LOUER

belle chambre meub-
lée. 10376
S'adresser : Rue de Ro-
mont, 27, au 4^{me}.

BONNE CUISINIÈRE

Mesdames, retenez
bien que Madame Fr-
thou, 48, rue de Lau-
sanne, se recommande par
tous ses bons diners de
baptêmes, fiançailles, ma-
riages, dîners de récep-
tions et autres extra. Pour
être agréable à mes clien-
tes, je suis à même de
fournir tout le nécessaire.

Piano Bechstein A VENDRE

état neuf

S'adresser Villa des Fougères,
Fribourg. 11,228

Mesdames

vous économisez de l'argent si vous faites répa-
rer vos bas dans notre clinique. Nous réparons
tous les bas tissés. De trois paires vous en rece-
vez 2 paires comme neuves, se portant très bien
avec souliers bas. Nous prions de ne pas couper
les pieds de bas et d'indiquer le N° de soulier.
Envoi contre remboursement. Prix par paire
fr. : 1.50 ; travail prompt et soigné. 10619

Clinique des Bas JERG, Champ des
Cibles, 17
FRIBOURG

Chemiserie A. DÆSTER

FRIBOURG

10, Avenue de la Gare, 10



CADEAUX utiles

POUR MESSIEURS

Chemises, faux-cols, manchettes
Mouchoirs, sous-vêtements
Chaussettes, Gilets de chasse

— BRETELLES —

BEAUX CHOIX de cravates
en tous genres

10% sur tous les articles en magasin

Charcuterie Gultknecht

Rue de la Préfecture
FRIBOURG

BEL ASSORTIMENT

Charcuterie fine
Saucisse fraîche
Saindoux garanti pur
Spécialité : Salé fribourgeois
Saucissons extra

Expédition prompt et soignée pour le dehors
TÉLÉPHONE : 5.11

Samedi 25 décembre

Distribution de fruits du Midi
à l'Hôtel du Tillen

BONNE MUSIQUE

INVITATION CORDIALE

Le propriétaire :
F. Clément.

PIEDS

POUR

ARBRES de Noël

Canifs Ciseaux

Services de table
Rasoirs en tous genres
Luges Patins Outillages

ARTICLES DE MÉNAGE

Les Fils de
A. CHIFFELLE
rue de Lausanne
Vis-à-vis de l'Autruche 11214

Enchères de bois

Les soussignés exposeront aux enchères pu-
bliques, dans leurs forêts d'Autalod, le jeudi,
30 décembre 1920, dès 13 heures,
environ 15 moules de hêtre, 2500 fagots, ainsi
que plusieurs tas de branches et de lattes.
Rendez-vous des mises au même endroit
que l'année dernière. 11202

Victor Cuennet et L. Wicht.

N'oubliez pas

que ce sont les véritables pastilles
Mousse d'Islande qui vous préser-
veront et vous guériront radicale-
ment de tout rhume, catarre et
enrouement : : : : :

En vente chez MM. Bourghnecht et Got-
trau et Lapp, pharmaciens ; Eigenmann-
Chatton ; Bartsch et C^{ie} ; M^{me} Hogg, au
Criblet ; et Felder-Neuhaus, Neuchâtel.

Veuve Louis BINZ, confiseur,
fabricant, Stalden, 133, Fribourg. Télé-
phone 4.63.

Dimanche 26 décembre

Distribution de fruits du Midi

Au Buffet de la Gare de ROSÉ

Le tenancier. 11180

DOSSENBACH

aux "Accades"

Le plus grand choix de
Chaussures
aux prix les plus avantageux



Baisse de 10 % ses prix réels

Avant de faire
vos achats
pour les fêtes

rendez-vous compte
de la qualité et des prix
avantageux de mes articles



Sur demande vous recevez franco
ENVOI A CHOIX
de montres, chaînes et bijouterie dans toutes
les qualités. Il suffit d'indiquer si vous
désirez des montres p^r dam s ou p^r hommes,
en métal, arg^t ou or, et les prix que vous
désirez mettre. Sans aucun engage-
ment pour le client.

Si vous ne désirez pas d'envoi à choix, faites comme des milliers de mes clients et remettez-moi votre commande
tout simplement pour livraison contre remboursement. — VOUS TROUVEREZ CI-APRÈS QUELQUES PRIX DE
MES QUALITÉS LES PLUS COURANTES ET APPRÉCIÉES. — Chaque montre est accompagnée d'un
bulletin de garantie pour 3 ans. — ÉCHANGE ADMIS.

MONTRES POUR HOMMES

- N° 201. Remontoir ancre, boîte solide métal blanc Fr. 9.75
- 207. Remontoir ancre, boîte solide, métal blanc ou acier oxydé, avec sec., qual supérieure 12.90
- 207. B. Remontoir ancre, boîte métal, cuvette métal, jolis décors, sujets suisses 18.—
- 107. Remontoir ancre de précision, mouvement soigné, 15 rubis, boîte métal ou acier oxydé, av. sec. 24.—
- 208. Remontoir cylindre, forte boîte argent galvané, cuv. métal, très bon mov. 6 rubis 27.—
- 209. Remontoir cylindre, forte boîte argent galvané, cuvette, argent, mouvement soigné, 8 rubis 30.—
- 217. Remontoir ancre, boîte argent galvané, cuvette argent, mouvement très soigné, 15 rubis, qualité I 39.—
- 117. Remontoir ancre, forte boîte argent galvané, cuvette argent, mouvement extra soigné, 15 rubis, qualité I 48.—

Montres bracelets en or, argent et métal, pour messieurs et dames, depuis Fr. 17.50 jusqu'à Fr. 300.
Cadeaux de fin d'année. Chaque acheteur d'une montre recevra un joli cadeau, jusqu'à la fin de l'année, suivant l'importance de sa com-
mande et à son choix, en chaînes, broches, épingles de cravates, boutons de manchettes, médaillons et briquets.

C. WOLTER-MOERI

Fabrique d'horlogerie **LA CHAUX-DE-FONDS**

CATALOGUE illustré de montres, chaînes, bijouterie, régulateurs, réveils sur demande gratis et franco

MONTRES POUR DAMES

- N° 203. Remontoir cylindre, boîte acier oxydé, Qualité I 18.—
- 213. Remontoir cylindre, argent blanc ou galvané, 6 rubis 21.—
- 215. Remontoir cylindre, argent galvané, cuvette argent, 8 rubis 24.—
- 214. Remontoir cylindre, forte boîte argent galvané, cuvette argent, mouvement soigné, or 27.—
- 212. Remontoir cylindre, très forte boîte argent galvané, cuvette argent, mouvement soigné, 10 rubis 30.—
- 216. Remontoir cylindre, forte boîte argent galvané, extra forte, gravé riche avec incrustation or, cuvette argent, mouvement très soigné, 10 rubis 39.—
- 225. Remontoir cylindre, boîte or 14 k., guil-
lochée ou gravée, 10 rubis 45.—
- 305. Remontoir cylindre, boîte or 18 k., gravé
riche ou filet email, mov. soigné, 10 rubis 72.—

PERDU

DIMANCHE une
montre-bracelet
de dames

Porter au bureau de
Publicitas S. A., Fribourg,
sous chiffres P 41145 F,
contre récompense.

Toiles cirées

(seulement les bonnes
qualités)

LINOLÉUMS

Grand choix
PRIX MODÉRÉS
chez

Fr. BOPP

Ameublements

rue du Tir, 8, Fribourg

Jusqu'au nouvel an,
double exemple
sur tous les achats au
comptant. 8913



TIRELIRE

de la
BANQUE POPULAIRE SUISSE

a sa place sous chaque arbre de Noël

Nous prêtons ces coffrets gratuitement à toute personne
possédant déjà ou créant un nouveau livret de dépôt avec
un avoir d'au moins Fr. 3.—

Banque Populaire Suisse, Fribourg

Agences à Bulle, Châtel-St-Denis, Dombidier, Estavayer,
Morat, Le Mouret, Payerne, Romont, Villargiroud.